

L'adhésion Organisation de la CDAF, c'est :

- Une représentation de votre organisation dans la fonction Achat
- L'adhésion de l'ensemble de votre organisation publique ou privée pendant 1 an
- La représentation de votre organisation, par la présence des Acheteurs dans l'annuaire
- L'abonnement à la revue trimestrielle Profession Achat*.
- Un accès aux Clubs* et autres groupes de travail organisés par l'association
- Un accès privilégié aux manifestations nationales et régionales
- La mise à disposition du logo «Organisation Adhérente CDAF»..

* Selon organisation. Voir précisions en page 3

La CDAF a aussi co-écrit la Charte des Relations Inter-Entreprises et mène de nombreuses actions pour sa diffusion.

La CDAF participe avec la Médiation Inter-entreprises et la Médiation des Marchés Publics à l'attribution d'un label d'État pour les entreprises en conformité avec les principes de la charte.

À travers la CDAF, vous accédez :



à une **couverture** nationale unique et de proximité régionale



à l'**appartenance** d'un réseau professionnel ouvert



à la **diversité** de ses membres, hommes et femmes de toute génération, issus de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de structures

sur d'autres fonctions de l'entreprise (partenariats avec d'autres associations professionnelles)

La CDAF permet à vos Acheteurs



de **comparer** leurs pratiques achats à celles d'autres professionnels des Achats



de **disposer** d'un accès à l'espace adhérents sur le site www.cdaf.fr



de **consulter** l'un des exemplaires de la revue trimestrielle *Profession Achats* et de la revue scientifique semestrielle *Excellence HA* envoyés à l'adresse de votre choix



de profiter des **formats** d'échange variés (Afterworks, Jeudis des Achats, conférences thématiques, Groupes d'Etude et de Benchmark...)

Demande d'admission Organisation

Organismes publics - Entreprises publiques et privées

Coordonnées du Siège

Correspondance et annuaire

Raison sociale _____

Code NAF/APE _____ SIREN _____

Adresse 1 _____

Adresse 2 _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ E-mail de correspondance _____

Adresse de facturation (si différente)

Société _____

Contact _____

Adresse 1 _____

Adresse 2 _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ E-mail de correspondance _____

Code Fournisseur _____ N° Commande _____

Coordonnées du Responsable de l'adhésion

Nom _____ Prénom _____

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ E-mail de correspondance _____

Société (si différente) _____

Adresse Professionnelle _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Téléphone _____ E-mail de correspondance _____

Je soussigné _____ après avoir pris connaissance des Statuts de l'Association ainsi que du Code d'Ethique, déclare vouloir adhérer à la CDAF, atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis et m'engage, en conséquence, à respecter les dispositions des Statuts et du Code de l'Ethique.

Fait à _____, le

Signature



Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France

Association loi 1901, publiée au J.O. du 24 septembre 1945 – code APE : 8559A – n° SIRET : 784 413 502 000 96
38 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 30 56 51 46 - internet : contact@cdaf.fr - www.cdaf.fr

Conditions d'adhésion

Modalités d'adhésion :

Cette demande d'adhésion concerne les organisations publiques (entreprise, collectivité territoriale, Etat, groupement de collectivité) ou privées (entreprises, GIE...) et prend en compte la personne morale et son personnel. Ces dernières seront désignées ci-après en terme de « organisation ». La personne en charge de l'adhésion pour l'organisation sera désignée ci-après comme « Responsable de l'adhésion ».

L'adhésion organisation ne concerne pas les écoles, les organismes de formation et cabinets conseils. Ces organismes peuvent se rapprocher de la CDAF pour plus de renseignements.

Sur le bulletin, le responsable de l'adhésion renseignera les éléments suivants :

- Coordonnées de l'organisation : Il s'agit des coordonnées principales de l'organisation, généralement le siège social. Les revues, annuaires et éventuels courriers seront envoyés à l'adresse indiquée dans cette rubrique
- Coordonnées de facturation : à compléter uniquement si l'organisme payeur et/ou l'adresse est différent.

L'adresse mail est indispensable, toutes les communications CDAF passant par voie électronique, des invitations à la facturation.

Un tableau est remis au responsable de l'adhésion en complément du bulletin afin d'établir la liste des Acheteurs désignés par l'organisation. Ce tableau sera à retourner à la CDAF dûment complété, sans modifier l'ordre des champs. Ici, le terme « Acheteur » désigne toute personne dans l'organisation dont la fonction l'amène à traiter personnellement des dossiers d'Achat et, de ce fait, à gérer des relations avec des fournisseurs.

Types d'adhésions Organisation :

	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3	CATEGORIE 4
CRITERE D'ATTRIBUTION	CA < 50 M€ (privé) ou commune <250 000 habitants	CA < 1,5 Md€ (privé) ou collectivité < 500 000 habitants	CA < 10 Md€ (privé) ou collectivité > 500 000 habitants	CA > 10Md€ (privé) Etat, Groupement de collectivités, Etablissements publics
RESPONSABLE ADHESION	Dirigeant ou Responsable des Achats	Directeur des Achats	Directeur des Achats	Directeur des Achats
CLUB DES MANAGERS ACHAT	1 Dirigeant ou Directeur/Manager Achats	3 Directeurs/Managers Achats	10 Directeurs/Managers Achats	10 Directeurs/Managers Achats
INTERVENTION DANS LA CONVENTION ANNUELLE				Oui
ELECTIONS	1 professionnel des Achats – Electeur et éligible	1 professionnel des Achats – Electeur et éligible	1 professionnel des Achats – Electeur et éligible	1 professionnel des Achats – Electeur et éligible
PUBLICATIONS ALLOUEES	2	10	20	50

L'adhésion Organisation est soumise à validation du Président de Région et/ou du Conseil d'Administration de la CDAF. Elle prend effet à réception du dossier complet pendant un an, l'échéance intervenant à la date anniversaire. Le dossier complet est à envoyer à **CDAF – 38 Rue de Berri – 75008 PARIS**. Dès enregistrement, la CDAF envoie une facture acquittée et chaque membre désigné dans la liste remise par l'organisation sera destinataire d'une fiche récapitulative des informations saisies qu'il pourra valider, corriger ou compléter.

Cotisations :

(disponible pour l'ensemble de l'organisation) Règlement par virement ou chèque à l'ordre de CDAF.

	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3	CATEGORIE 4
ADHESION SIMPLE HT	400€ (480€ TTC)	800€ (960€ TTC)	1600€ (1920€ TTC)	3200€ (3840€ TTC)
OPTION CLUB DES DIRECTEURS ACHATS			4500€ (privé) 2000€ (public)	4500€ (privé) 2000€ (public)
TOTAL HT	400€	800€	6100€ (privé) 3600€ (public)	7700€ (privé) 5200€ (public)
TOTAL TTC	480€	960€	7320€ (privé) 4320€ (public)	8240€ (privé) 6240€ (public)



Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France

Association loi 1901, publiée au J.O. du 24 septembre 1945 – code APE : 8559A – n° SIRET : 784 413 502 000 96
38 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 30 56 51 46 - internet : contact@cdafr.fr - www.cdafr.fr

L'adhésion Organisation comprend les services suivants :

Accès privilégié aux manifestations : L'accès aux manifestations est ouvert à tous les collaborateurs de l'organisation, selon le sujet, qu'ils soient Acheteurs ou non, sauf indication contraire (sur le bon d'inscription de la manifestation) pour des raisons de risque de conflit d'intérêt. La limite de cet accès est fixée à 3 personnes par événement pour maintenir un équilibre dans la représentation des participants.

Accès privilégié au Club des Managers jusqu'à 10 Directeurs et/ou Managers Achats, selon la taille de l'organisation

Appel préférentiel aux organisations Adhérentes pour une participation actives et des interventions dans des événements CDAF ou dont la CDAF est partenaire.

Accès gratuit à l'espace adhérent du site, pour tous les Acheteurs nommées dans le tableau joint à votre demande d'admission.

Abonnement à nos publications : La CDAF édite trois publications : l'annuaire (annuel, en septembre), Profession Achat (trimestriel) et Excellence HA (revue scientifique semestrielle). Le nombre d'exemplaires est défini ci-dessus, en fonction de la taille de l'organisation. L'envoi de chaque type de publication se fait en un seul lieu de livraison.

Mise à disposition du logo « Organisation Adhérente CDAF » pour sa communication interne et externe. Ce logo est réservé aux organisations adhérentes.

Participation aux travaux menés avec les syndicats et fédérations professionnels sur les pratiques Achats sectorielles.

Accès aux Clubs Utilisateurs et à leurs publications.

Reconnaissance du code éthique de la fonction Achat : Le Code éthique ci-dessous sera porté à la connaissance des Acheteurs de l'organisation. L'organisation s'inscrit dans cette reconnaissance.

Code d'Ethique :

L'élaboration de ce code est à verser au mérite de Paul GROS, Président de la CDAF de 1949 à 1960 qui écrivait alors :

«L'élaboration de ce code a posé des problèmes délicats. C'est ainsi qu'il nous a semblé nécessaire d'établir une distinction précise entre la faute professionnelle simple et la faute contre l'éthique telle qu'elle est définie ci après. Pour la première, en effet, l'acheteur n'a de compte à rendre qu'à son patron, c'est de la seconde qu'il aura, le cas échéant, à répondre devant le Comité d'éthique de la CDAF du seul fait de sa libre adhésion au règlement de l'Association...».

L'adhésion à la CDAF engage l'Acheteur à exercer sa mission en toute loyauté vis à vis de son employeur, de ses collègues et de ses fournisseurs et dans le respect des règles de déontologie de la

Profession que l'on peut résumer comme suit :

Respecter la législation en vigueur dans le pays de sa société et de celles des pays de ses fournisseurs.

Agir vis à vis de ses fournisseurs **avec probité et impartialité.**

N'accepter aucun avantage personnel, direct ou indirect, susceptible d'influencer une décision professionnelle.

Ne pas fausser, directement ou indirectement, **le jeu de la concurrence.**

Respecter le caractère confidentiel des informations ou des biens immatériels de propriété industrielle et commerciale des fournisseurs, dont la divulgation serait de nature à porter atteinte à leurs intérêts.

Respecter les règles générales d'honorabilité, l'honnêteté intellectuelle n'étant nullement incompatible avec l'habileté

Charte des relations fournisseurs responsables

La CDAF a co-écrit la Charte des Relations Inter-Entreprises et mène de nombreuses actions pour sa diffusion.

La CDAF participe avec la Médiation Inter-entreprises et la Médiation des Marchés Publics à l'attribution d'un label pour les entreprises en conformité avec les principes de la charte.

Statuts : disponibles sur le site www.cdaf.fr

Renseignements complémentaires : Pour joindre votre permanence, en fonction de votre région, consultez www.cdaf.fr



Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France

Association loi 1901, publiée au J.O. du 24 septembre 1945 – code APE : 8559A – n° SIRET : 784 413 502 000 96
38 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 30 56 51 46 - internet : contact@cdaf.fr - www.cdaf.fr